



Madame Monique PEETERS
Présidente du CIC Personnel
North Galaxy
Boulevard Roi Albert II, 33 boîte 10
1030 BRUXELLES

N.REF. :

V.REF. :

PERSONNE DE CONTACT : A. VAN DE SANDE / F. GORIS

Bruxelles, le 27 juillet 2005

Concerne : avis de l'UNSP-NUOD concernant le dossier formations certifiées B et C

Madame la Présidente,

Compte tenu

- de la bonne volonté manifestée par l'autorité tout au long de la négociation en vue d'obtenir un consensus sur les matières retenues pour les différentes formations certifiées ;
- des différents engagements que le SPF Finances a donnés pendant le Comité Intermédiaire de Concertation en matière de personnel¹.

L'UNSP marque son accord sur les documents présentés lors de ce Comité Intermédiaire de Concertation en matière de Personnel

L'UNSP reste toutefois attentive au fait :

- que les formations certifiées en cours de développement, à la Trésorerie et aux Pensions, fassent ultérieurement l'objet d'une concertation supplémentaire ;
- de l'engagement d'installer une commission paritaire Secteur II Finances (équivalente à la commission de suivi instituée par le Comité B) où seront concertées toutes les questions de principe sur les formations certifiées du SPF Finances;
- qu'une fois déterminée, la pondération des objectifs sera communiquée au personnel après concertation syndicale ;

¹ Voir les points sous la rubrique « mais reste attentif »

- que les syllabi seront rédigés conformément aux objectifs (dans le même état d'esprit) définis dans les fiches du catalogue ;
- Les formations seront évaluées de telles manières que certains groupes de personnel (comme Service de Recherche, Comité d'acquisition, Brigade Motor, Accises, niveau C I.soc, Domaines, ...) seront pris en considération et se retrouveront dans les exemples d'exercices applicables dans leur travail quotidien.

L'UNSP rappelle son exigence prioritaire du paiement de l'allocation de compétences en 2005 conformément à l'engagement du Ministre des Finances dans le protocole d'accord du dossier carrières B.C.D.

L'UNSP ne peut accepter la décision du P&O et de l'IFA de fixer la réussite des mesures de compétences aux pourcentages de 70% pour le niveau B et de 60% pour le niveau C (alors qu'une différence entre les deux niveaux est déjà présente dans le contenu de la formation). Quelle est l'équité d'une telle mesure alors qu'il nous revient que les négociations pour le niveau A envisagent un pourcentage de 50%.

Veillez agréer, Madame la Présidente, l'assurance de notre haute considération.

Pour l'UNSP - NUOD,
les Présidents fédéraux,

F. GORIS & A. VAN DE SANDE